




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-360**

Séance publique du

4 octobre 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20241004-273052A-DE-1-1
Date de signature : 14/10/2024
Date de réception : mercredi 9 octobre 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUES POUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (4 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le 4 octobre 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2024

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUES POUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (4 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les contrats actuels arrivant à terme le 31 décembre 2024, une consultation relative à des prestations de maintenance multi techniques pour certains bâtiments de la Ville a été lancée en appel d'offres ouvert le 20 juin 2024 avec une date limite de remise des offres fixée le 25 juillet 2024 à 16h00.

Ces marchés ont pour objet la maintenance P2 et P3 (garantie totale) et intègrent également le gros entretien de renouvellement (plan GER P3 et/ou GER imposé par la ville) des équipements et installations techniques (unités de production de chauffage et de climatisation, courants forts et faibles, systèmes de sécurité incendie et de sûreté, plomberie, toitures, etc.) de 4 bâtiments de la ville.

Aussi, la consultation a été décomposée en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Maintenance des équipements et installations techniques du Musée Granet et ses annexes
02	Maintenance des équipements et installations techniques des Archives Michel VOVELLE
03	Maintenance des équipements et installations techniques du

	Conservatoire de musique Darius Milhaud
04	Maintenance des équipements et installations techniques du Stade Maurice David

Chaque lot est conclu à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour chacun des lots, les prestations attendues sont réparties en deux blocs :

-une partie exécutée à prix global et forfaitaire relative à la maintenance P2 et P3 (garantie totale) et le GER ;

-une partie exécutée à bons de commande avec un montant maximum défini sur la durée du marché (360 000 € HT pour le lot 1, 120 000 € HT pour le lot 2, 80 000 € HT pour le lot 3 et 200 000 € HT pour le lot 4) relative à des modifications des installations techniques, des déplacements de caméras, des déplacements d'éclairage d'ambiance, de prises RJ45 ou de courant, en cas d'interventions techniques qui ne relèveraient pas de la maintenance P3 mais qui auraient une incidence sur la garantie totale P3, etc.

Lors de la consultation, les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

1. Prix des prestations : 60%
2. Valeur technique : 30%
3. Performance environnementale : 10%

Cette consultation répond aux objectifs du schéma des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville, adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023, par l'intégration de considérations environnementales dans les conditions d'exécution des marchés mais aussi au regard d'un critère de performance environnementale (réduction de l'impact CO2, gestion des déchets issus des prestations des marchés, etc.) (axe 1 du schéma «l'achat public au service de la protection de l'environnement et de la santé »).

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 25 septembre 2024 et les montants étant entendus sur la durée totale des marchés, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- Le lot 1 à la société DALKIA pour un montant global et forfaitaire de 1 103 028 € HT (1 323 633,60 € TTC) et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum de 360 000 € HT ;
- Le lot 2 à la société DALKIA pour un montant global et forfaitaire de 430 520 € HT (516 624 € TTC) et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum de 120 000 € HT ;

- Le lot 3 à la société DALKIA pour un montant global et forfaitaire de 274 860 € HT (329 832 € TTC) et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum 80 000 € HT ;

- Le lot 4 à la société SANTERNE pour un montant global et forfaitaire de 596 000 € HT (715 200 € TTC) et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum de 200 000 € HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés de maintenance multi techniques et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2024-360 - MARCHE DE MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUES POUR LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE (4 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES-

Présents et représentés : 53
Présents : 47
Abstentions : 7
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

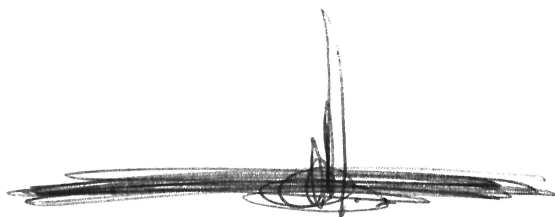
N'ont pas pris part au vote

NEANT

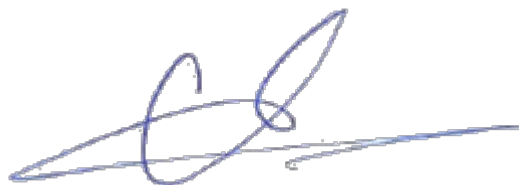
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 octobre 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»